



#COVID19

LES PREMIÈRES MESURES PRISES PAR LA MAIRIE

Les premières mesures prises par la **Cellule de veille et de suivi** du risque épidémique mise en place par Manuel AESCHLIMANN, Maire d'Asnières-sur-Seine, à partir du 3 mars :



Couvre-feu entre 22h et 5h pour prévenir les sorties nocturnes non-obligatoires.



Ouverture de plusieurs écoles et d'une crèche 7j/7 (garderie le week-end) pour accueillir les enfants des soignants, des policiers, pompiers et militaires.



Délivrance aux Séniors des attestations de déplacements obligatoires dans leurs boîtes aux lettres par le service municipal des chauffeurs.



Aménagement d'une filière COVID-19 au Centre Municipal de Santé : téléconsultation d'évaluation en cas de symptômes ; consultation physique avec bon de transport en ambulance ; salle d'attente, cabinet médical et salle de confinement dédiés et transfert SAMU si nécessaire ; délivrance des ordonnances médicales et des arrêts de travail prescrits en téléconsultation dans les boîtes aux lettres par le service municipal des chauffeurs.



Prise de contact régulière des Séniors inscrits sur le registre communal avec l'aide de la coordination gérontologique du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).



Cellule d'écoute et de soutien psychologique animée par des professionnels de santé chargés de conseiller et orienter les parents rencontrant des difficultés.



Partenariat avec les associations caritatives pour faciliter toute forme d'aide et le soutien alimentaire aux plus démunis.



Coordination d'une action de dépistage des soignants et des résidents dans les EHPAD et les résidences pour Séniors autonomes.



Programme d'activités récréatives pour occuper les enfants pendant les congés de printemps : grands concours de dessin, tournois d'échecs en ligne, activités périscolaire à distance, tutoriels sportifs, etc.



Plateforme en ligne d'entraide sécurisée pour la garde des enfants fréquentant une crèche ou une école publique ou privée.



Extension du portage de repas à domicile pour les Séniors



Gratuité du stationnement pendant la période de confinement. Seuls les stationnements gênants feront l'objet de verbalisation.



Fermeture des équipements municipaux non-essentiels : médiathèques, gymnases, piscine, patinoire, centres sociaux, parcs, jardins et squares.



Maintien des activités assurant la propreté et la collecte des déchets et report des collectes d'encombrants. Renforcement du lavage des voies et espaces publics.



Limitation de l'accès aux résidences pour Séniors autonomes aux seuls professionnels et aux proches.



Délivrance d'une aide alimentaire d'urgence après évaluation par un travailleur social du Centre Communal d'Action Sociale



Plateforme d'entraide entre Asniérois sous la forme de petites annonces : annonces.asnieres-sur-seine.fr



Livraison de matériels de protection (gels hydroalcooliques, masques, gants) **aux commerces de proximité et aux professionnels de santé recevant du public.**



Mise en place d'un accueil exceptionnel pour les enfants scolarisés au collège au profit des soignants, policiers, militaires et pompiers pendant les congés de printemps.



Report du paiement des factures échues (février/mars) pour les activités périscolaires et l'accueil à la crèche en mai/juin.

SAUVEZ DES VIES, RESTEZ CHEZ VOUS.

Retrouvez tous les numéros utiles sur le site internet de la Mairie.